

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Tél. : 026 677 90 10

[www.cudrefin.ch](http://www.cudrefin.ch)

### **NOUVEAU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX COMMUNAUX DES LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

Afin d'optimiser le travail des équipes administratives, il est nécessaire de réaménager les locaux et de repenser les horaires d'ouverture des guichets au public.

La première étape du nouveau plan d'aménagement a consisté à regrouper les activités liées au camping sur le même site, en installant le service administratif dans le bâtiment de la réception du camping.

L'étape suivante, à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2022**, permettra d'offrir une meilleure répartition des services à la population en réservant la surface nord du rez-de-chaussée de la Maison de Commune au Contrôle des habitants et bureau des étrangers. Cela garantira une réduction du temps d'attente, tout en assurant la confidentialité nécessaire au traitement des dossiers.

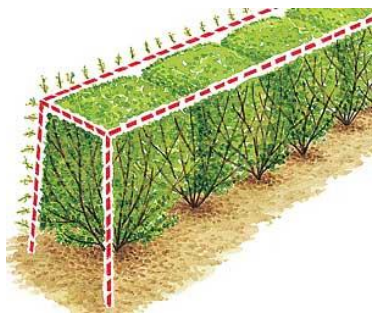
Pour ce faire, la préposée vous recevra désormais sur rendez-vous, tout en assurant un libre accès à son guichet le mardi entre 15h00 et 19h00.

Enfin, le guichet de l'administration générale se déplace dans la surface sud de la Maison de Commune, jusqu'ici réservée au bureau du tourisme et appliquera les horaires suivants :

<b>Lundi :</b>	08:30 – 11:30
<b>Mardi :</b>	15:00 – 19:00
<b>Mercredi :</b>	Fermé
<b>Jeudi :</b>	08:30 – 11:30
<b>Vendredi :</b>	08:30 – 11:30

Une nouvelle signalétique sera mise en place et à court terme, un nouveau concept assurera également une amélioration au niveau des contacts téléphoniques.

## TAILLE DES HAIES ET PLANTATIONS DIVERSES



Les haies doivent être maintenues à une hauteur réglementée par le Code rural et foncier (contrats de superficie réservés).

En outre, les plantations en bordure des chemins et routes ne doivent pas gêner la circulation, entraver la visibilité ni empiéter sur le domaine public.

De même, les forêts en bordure des champs cultivés ne doivent pas déborder des limites de propriétés.

Les déchets provenant de la taille seront déposés directement à la déchetterie communale. **Les dépôts en forêt sont strictement interdits.**



### BORNES HYDRANTES

Nous rappelons que la prise d'eau aux bornes hydrantes est interdite sans une autorisation à demander **préalablement** à la Municipalité.



## JOURNÉE NATIONALE DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE

AIDE ET SOINS  
À DOMICILE

La journée nationale de l'aide et des soins à domicile du 3 septembre 2022 est l'occasion de mettre une nouvelle fois en lumière l'importance des différents métiers qui permettent de garantir le maintien à domicile et leur rôle majeur dans le système social et de santé.

Toutes les informations au sujet de cette journée sont disponibles via le lien suivant : <https://www.cms-vaud.ch/journee-nationale-de-laide-et-des-soins-a-domicile/>

**La Municipalité**



Vous retrouverez toutes ces informations sur le site communal [www.cudrefin.ch](http://www.cudrefin.ch) sous la rubrique "Actualité" ainsi que dans les chapitres spécifiques.